L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

Le Procès du maréchal Bazaine.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE, SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. le duc d'Aumale.

Audience du 21 Octobre.

C'a été une journée consolante, que celle-ci, autant qu'il en peut être durant le triste procès qui se déroule ici. Le respect le plus parfait pour l'accusé n'a pas cessé d'y accompagner les récits émouvants faits par nos premiers généraux, commandants de corps pendant la campagne, sur les événements auxquels ils ont pris part. La période de la guerre qu'ils avaient à étudier est bien faite aussi pour reposer la vue de l'interminable série de désastres que nous avons vus se dérouler. Du 12 août au 19, sur trois batailles, deux ont été à notre avantage, et la troisième, bien que défavorable aux projets que l'on pouvait supposer au général en chef, a été assez glorieuse pour nos armes, et l'avantage de l'ennemi assez chèrement payé, pour qu'on fût fier d'entendre apprécier la conduite qu'y a tenue notre armée.

Le maréchal Canrobert qui a inauguré la nouvelle série de témoins entendus, a décrit avec une éloquence sobre et saisissante les phases diverses des mouvements militaires exécutés durant cette période. Nous avons suivi pas à pas son corps d'armée (le 6e) à partir de la bataille de Borny jusqu'à la journée du 16, connue sous le nom de bataille de Rezonville. Nous l'avons vu se débrouillant tout seul au milieu des *impédimenta* accumulés sur la route de Verdun par l'impéritie de notre état-major. Nous avons assisté, grâce à lui, à ce heurt inattendu contre l'armée ennemie, qui marqua le commencement de la journée, à cette canonnade vigoureuse qui, de part et d'autre, causa de si grandes pertes d'hommes.

En véritable homme de guerre, le maréchal Canrobert, décrivant les positions, les routes, les mouvements, en indiquant avec précision les avantages, les causes, les résultats. Chacun des détails de la bataille revivait à nos yeux, et tout ce récit était semé de mots heureux et frappants. "La journée, disait-il, appartient à celui qui enterre les morts; eh bien, le 16, nous avons enterré les nôtres et les leurs!"

Le maréchal décrit ensuite cette marche en arrière qui étonna si fort l'armée, le 17. On assiste à son arrivée à Verneville, position qui lui est assignée, et qu'il critique, et qu'on lui permet enfin d'abandonner pour Saint-Privat, où il n'arrive qu'à la nuit.

La défense héroïque que le 6e corps a faite dans cette dernière position, est connue de tout le monde; et le roi de Prusse écrivait alors à Berlin: "La garde royale a trouvé son tombeau devant Saint-Privat."

Ce que connaissent seulement ceux qui entendent le maréchal Canrobert raconter ces événements, c'est la physionomie vraie de cette bataille;—ces soldats qui n'avaient *plus rien à manger ni rien à boire*, et qui se battirent toute la journée sans une goutte d'eau; ce sont les chances diverses de ce formidable duel d'artillerie que le maréchal définit si heureusement, lorsqu'il dit: "Mes soldats étaient animés, remplis de cœur, et si l'ennemi était venu jusqu'à nous, ils eussent fait des miracles; *mais nous attendions des hommes, et c'était une pluie de fer qui tombait sur nous.*" Cependant la garde prussienne lancée contre la position venait se faire écraser, et perdre 7,000 hommes dans le ravin.

Le soir enfin, débordé de tous les côtés, le 6e corps évacue Saint-Privat en feu, au *pas ordinaire*, sans désordre, cherchant un peu en arrière une position pour s'*écamponner* et n'en trouvant pas, pendant que l'ennemi n'ose point encore occuper la position qu'il vient de nous faire perdre. Le maréchal ne dit pas seulement ces détails, il les mime, il les joue avec un incroyable bonheur de gestes et de nuances.

Lorsque le président, lui posant la grave question qui reviendra pour chacun des commandants de corps, lui demande s'il croit que le 17 on eût pu marcher en avant, —après avoir fait des réserves sur ce que *peut* penser un chef de corps et sur ce que *doit* faire un chef d'armée, il s'anime et décrit le mouvement qui eût assuré un grand succès à nos armes.

"En faisant une grande conversion à gauche, dit-il, l'aile droite en avant, nous tombions sur une armée battue la veille, et jetions *ces gens-là* dans la Moselle!"

Le maréchal Le Bœuf commandait le 3e corps, depuis la mort du général Decaen. C'est en cette qualité qu'il a assisté à la bataille de Rezonville et à celle du 18. Pour lui, comme pour le maréchal Canrobert, il eût été possible de marcher en avant, le 17; cependant il est moins affirmatif, et déclare qu'il est plus facile d'en raisonner dans un cabinet que sur un champ de bataille.

La lutte du 18 est aussi vivement décrite par lui. Il rend un hommage, que nous retrouvons dans la bouche de tous les témoins, à l'admirable conduite du 6e corps durant toute la journée. Le maréchal, que le début de la guerre avait montré si insuffisant comme ministre, a su conquérir à Metz, par sa bravoure et son habileté sur le terrain, une popularité que jusque-là les soldats lui refusaient; aussi faut-il l'entendre avec son éloquence nette, bien qu'un peu pédante, décrire aussi les mouvements et les marches de son corps d'armée. La grande part qu'il a prise aux deux journées y apparaît visible et saisissante.

Le général de Ladmirault commandant le 4e corps; le général de Ladmirault, après avoir assuré la victoire de Borny, a décidé la victoire de Rezonville, grâce à son heureuse initiative de marcher au canon, et de prendre, pour arriver à Doncourt, n'importe quelle route, la route indiquée étant encombrée.

Les premières précautions prises sur le terrain, l'occupation de la ferme de Bruyères, le crénelage des maisons, la charge de cavalerie qui arrête l'ennemi trop entreprenant, l'embuscade dressée dans le ravin, et qui, par un feu d'artillerie et de mousqueterie effroyable, détruit toute la brigade prussienne de Wedel, tue ce général et assure la victoire; toute cette mise en scène de l'action, avec ses reliefs et ses points sombres; cette division courant sans sacs pour arriver avant l'ennemi à la clef de la position que le général avait reconnue de loin; tout cela forme un saisissant tableau, décrit sans art cette fois, mais avec vigueur, et terminé par cette assertion du général:

"Si l'on avait marché en avant, le lendemain, on trouvait dans les bois 200,000 hommes avec le roi de Prusse, et en engageant l'action à fond, il était possible de vaincre, et d'une manière décisive. La guerre eût peut-être été changée.

"Je n'affirme pas qu'on eût réussi, *mais moi je n'eusse pas hésité.*"

Dans la journée du 18, c'est le corps de Ladmirault qui a obtenu l'avantage le plus marqué, avantage qu'il fallut abandonner ensuite, l'aile droite (Canrobert) n'étant pas soutenue.

Successivement, nous entendons encore les généraux Bourbaki et Frossard. Ils racontent la part que chacun a prise aux mêmes affaires.

La déposition du général Bourbaki a cette importance, que l'une des charges relevées contre le maréchal est de n'avoir pas employé la garde, le 18, pour soutenir le 6me corps.

Le général dit, avec quelque apparence de raison, que la réserve doit toujours être dans la main du général en chef, qui en dispose plus sagement que le chef même de cette réserve, tiraillé à droite et à gauche.

Quant au général Frossard, étonné qu'il ne lui soit pas permis de parler aussi de Forbach, et de relever à ce propos les assertions du Rapport, il s'incline cependant devant la volonté nettement formulée du conseil, et fait le même récit que nous venons d'analyser.

Le général Jarras, le témoin bégayant que nous sommes menacés d'entendre tous les jours, est venu ensuite donner au conseil des détails sur la minute des ordres inscrits dans son calepin. Le général est auprès d'une lampe posée sur la table même du conseil, le greffier va du parquet à la défense, de la défense au témoin et aux juges... Tout cela manque un peu de dignité et d'ordre, nous semble-t-il. A cinq heures et demie, enfin, la séance est levée.

Elle sera reprise demain mercredi à midi et demi.

Audience du Mercredi 22 octobre.

Trianon, 1 heure 1/2.

Le conseil rentre en séance à midi quarante-cinq minutes. Le maréchal introduit, le président déclare que le général Soleille étant malade, ne pourra déposer devant le conseil, et que l'on va lire la partie de sa déposition relative à cette division de l'audition des témoins.

Cette déposition est lue par M. le greffier Castres,—c'est dire assez que pas un mot n'arrive jusqu'à nous, bien que nous soyons très rapprochés de la table du conseil. Les juges auxquels les travaux de la guerre ont rendu l'oreille un peu dure seront assez médiocrement édifiés sur le témoignage de l'honorable général.

Nous saisissons, au milieu d'un murmure confus, quelques phrases qui nous font penser qu'il s'agit des approvisionnements de l'armée en munitions, ce qu'il était facile de prévoir.

Il est impossible de comprendre davantage.

On lit d'abord dans cet interrogatoire fait par le rapporteur, M. le général de Rivière, les 2e, 3e, 4e, 5e et 8e questions.

Dans cette dernière, le général Soleille a contesté qu'il eût remis au maréchal ou à l'empereur une note sur les ressources subsistantes le 16 août au soir.

On passe ensuite à la question No 1 de la déposition 392, puis à la question No 7 de la déposition 340.

Avant de poser des questions aux juges, au commissaire et à la défense, le président ordonne, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, que lecture soit donnée de la lettre envoyée par le général Soleille au général rapporteur le 5 août 1872.

Lecture est donnée de cette lettre.

Le général Soleille y donne le détail des munitions avant et après le 12 août.

Le président ordonne qu'il en soit fait une copie pour la défense.

Le commissaire du gouvernement s'en réfère au rapport.

Ni les juges, ni la défense, ni le maréchal ne font d'observations.

On introduit le témoin suivant, M. le colonel Vasse Saint-Ouen, chef d'état-major du général Soleille.

"Le témoin—Le général Soleille reçut l'ordre de partir le 14. Il ne partit que le 15, grâce à la bataille. Il passa la nuit à Gravelotte."

Dans l'ordre des faits qui sont relevés par l'accusation à la charge du maréchal Bazaine, ceux que l'on examine en ce moment sont d'une médiocre importance. N'avoir pas marché le 17 août au matin pour s'éloigner de Metz, c'est une faute de tactique peut-être, mais on peut soutenir le contraire, et le défenseur du maréchal n'y manquera pas. N'avoir pas soutenu suffisamment son aile droite à Saint-Privat, c'est peut-être la marque d'un esprit irrésolu, inhabile et impropre à de grands commandements; mais il ressortira évidemment des débats que sur ce point, s'il y a blâme, il ne saurait y avoir condamnation. Enfin, avoir signé avant l'issue définitive de l'affaire du 18 des ordres de retraite pour chaque troupe, ce n'est point un chef d'accusation bien redoutable, car le maréchal pourra dire que l'on avait combattu pour s'éloigner de Metz, que l'on continuait la bataille pour ne point perdre ses positions devant l'ennemi, et que les lignes de retraite indiquées sont une précaution que tout bon commandant en chef doit prendre même lorsqu'il a bon espoir de vaincre.

Je ne prétends pas juger la valeur de ces arguments; mais il est certain qu'ils sont présentables, et qu'ils pourront innocenter le maréchal aux yeux du conseil des premières charges directes ou indirectes qu'ont déjà fait peser sur lui les témoins entendus.

Nous sommes restés aujourd'hui dans cette période qui s'étend du 14 août au 19 et qui comprend les batailles de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat.

De la déposition écrite du général Soleille; lue à l'audience, de la déposition orale de M. le colonel d'artillerie Vasse-Saint-Ouen, chef d'état-major du général, il résulte que la consommation des munitions, après les batailles du 14 et du 16, était *du tiers à la moitié* de l'approvisionnement total de l'armée.

Le colonel Vasse Saint-Ouen, comme son chef, d'ailleurs, nie que le 16 au soir il ait été présenté au maréchal, ou envoyé à l'empereur aucune note contenant le relevé des munitions dépensées et des munitions subsistantes.

Les mots *du tiers à la moitié* qu'il donne n'avaient d'autre valeur qu'une estimation personnelle. C'était le général Soleille, qui, blessé à Gravelotte, jugeait d'après l'intensité de la canonnade française, très facile à distinguer de la canonnade allemande, le nombre de coups tirés approximativement par chaque pièce.

Sur cette simple appréciation, il n'eût pas été possible d'établir un relevé exact; cependant lorsque les rapports détaillés sont arrivés le lendemain 17, au soir seulement, l'opinion du général Soleille a été pleinement confirmée.

Le colonel Vasse-Saint-Ouen a éclairé un point demeuré assez obscur jusqu'à présent. Grâce à lui, nous savons maintenant que si tous les corps n'ont pas été réapprovisionnés en munitions le 18 au matin, c'est qu'ils n'ont rien fait pour cela.

Ils avaient, en effet, reçu avis que des caissons chargés en grand nombre étaient à leur disposition, sur les glacis du fort de Plappeville, où les avait rassemblés le service de l'artillerie.

Le général Lebrun est entendu par le conseil, après le colonel Vasse-Saint-Ouen. L'honorable général ne dit pas grand' chose d'utile, bien qu'il ait désiré être entendu de nouveau.

Il avait fait, il est vrai, avec le général Jarras, des études sur les routes aux alentours de Metz, mais comme aucun rapport écrit n'a été fait sur ce sujet, ces études n'ont servi à rien ni à personne.

Aussi les discussions qui s'engagent entre le témoin, la défense et le commissaire du gouvernement portent sur des points tellement microscopiques, que l'intérêt s'en détache, quoi qu'on en ait.

Immédiatement après le départ du général Lebrun (il est deux heures et demie), la séance est suspendue—jusqu'à vendredi.

On dit autour de moi que les juges députés n'ont point voulu demeurer absents de la réunion du centre droit.—Cette fois encore, *cedant arma togæ.*

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61........RUE TCHOUPITOULAS........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

20 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73........VIEILLE-LEVÉE........73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, N° 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, N° 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 3fps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

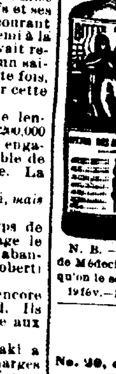

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. – Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demand qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pay

19 fév.—1a

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans.

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRÉNÉES.

31janv.73—1an

JULIUS LOEFFLER,

43............RUE ROYALE............43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronser et redorer les statuettes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 24déc—

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 86 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées; Scies circulaires à fausses dents, de Spaulding; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies;

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines; Bandes en cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New-York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies dressées et gommées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard. 18août—6mois V et C

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque a un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de comptes courants. [illegible]

4juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; vos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 29 mai—6m

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Mardi, 11 novembre 1873, 2me représentation de LUCIE DE LAMMERMOOR, Grand opéra.

On commencera par LA FILLE TERRIBLE, Vaudeville en 1 acte. 11nov—

Académie de Musique

DE BIDWELL.

Lundi, 10 Novembre.

Seconde et dernière semaine de l'engagement de la grande artiste, LUCILLE WESTERN, qui jouera, CE SOIR et MARDI soir, dans FROU-FROU, beau drame de Victorien Sardou, traduit par Augustine Daly.

MERCREDI, 12 novembre—OLIVER TWIST. JEUDI, 13 novembre—LEAH. 9 nov—

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

2 sept—4m—3fps

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

43..........RUE BOURBON..........43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE. 20 août—3 mois

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre. 8août—4m

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour le levé des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Bâton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	30 00
Livres, papier, etc.	20 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	60 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

DIVERS.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

24déc—

SOUVENEZ-VOUS

— DU —

TROIS DECEMBRE.

Ceux qui se proposent de prendre des billets (et ceux qui ne se le proposent pas) au,

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

Lequel a lieu à Louisville, le 3 décembre prochain, n'ont pas de temps à perdre.

60.000 Billets seulement ont été émis, et il n'y a que

12.000 LOTS GAGNANTS, s'élevant à

$1,500,000.

La distribution se fera comme suit:

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE....$10,000	100,000
30 LOTS DE.... 5,000	150,000
50 LOTS DE.... 1,000	50,000
80 LOTS DE.... 500	40,000
100 LOTS DE.... 400	40,000
150 LOTS DE.... 300	45,000
250 LOTS DE.... 200	50,000
325 LOTS DE.... 100	32,500
11,000 LOTS DE.... 50	550,000

Prix du Billet entier, $50; Coupons (dixièmes) $5; Onze billets pour $500.

Pour les billets et les renseignements, s'adresser à

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, 26 oct—au 1déc. Me & S A Louisville, Ky.

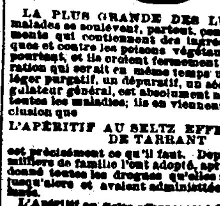

LA PLUS GRANDE DES LUTTES.—Les malades se soulèvent, partout, contre les médicaments qui contiennent des ingrédients métalliques et contre les poisons végétaux; ils croient, pourtant, et ils croient fermement qu'une préparation qui serait en même temps un tonique, un léger purgatif, un dépuratif, un sédatif et un régulateur général, est absolument nécessaire dans toutes les maladies; ils en viennent tous à la conclusion que

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT

est précisément ce qu'il faut. Depuis un an, des milliers de famille l'ont adopté, après avoir abandonné toutes les drogues qu'elles avaient prises jusqu'alors et avaient administrées à leurs enfants.

L'Apéritif au Seltz effervescent de Tarrant agit merveilleusement dans les cas de débilité, dans les affections nerveuses, dans la constipation, l'indigestion, les rhumatismes et les fièvres. On le trouve chez tous les pharmaciens.

14 oct—3moa—vbc

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE MEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

21 août—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD,

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 5. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de toutes autres garnitures, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1: 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes, $1

Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile: 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de dominos, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à fermoirs dorés; boîtes pour écritoires, instruments de mathématiques; boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz, stéréoscopes, avec ou sans douzaine de vues, toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; lunettes.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchons et capes, $1, valant $10 dans tous les Etats-Unis.

Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés ou tuyautés, pour misses et pour dames, $1; robes de nuit, pantalettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, dernière couleur et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bon flanelle, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorée sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, $1 chaque et $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés en or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux beaux rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, $1, $1; une douzaine de Serviettes de toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, brodés, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES,

A l'honneur d'informer le public que, depuis le 1er courant, son établissement a été transféré au No [illegible] de la rue St. Louis, au No [illegible] de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements aux prix les plus modérés. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, etc. [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 1

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON trouvera tout ce que la saison fournit de meilleur dans ce restaurant. [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier. Chambres meublées [illegible]

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

RENOVATEUR

VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous pouvons à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRISONNANTS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les démangeaisons et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans les cas où elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui obtient rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,

NASHUA, N. H.

Fjsept—1 an.

AYER'S

Hair Vigor,

Préparation d'Ayer pour rendre aux Cheveux leur Force et leur Couleur naturelles.

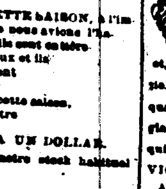

ELLE est à la fois agréable, saine et efficace pour conserver la chevelure. Elle rend bientôt aux cheveux leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse! Epaissit la chevelure éclaircie, arrête la chute des cheveux, et, quelquefois, est un remède pour la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux quand les follicules sont détruites ou quand les glandes sont atrophiées ou pourries, mais ceux qui restent peuvent être sauvés par le HAIR VIGOR.

Au lieu de salir la chevelure par une matière pâteuse, le HAIR VIGOR la tient propre et la fortifie. En l'employant de temps en temps, elle empêche les cheveux de grisonner ou de tomber et prévient conséquemment la calvitie. La vitalité qu'il donne au cuir chevelu prévient la formation de peaux mortes qui est, souvent, si malpropre. Ne contenant aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations si nuisibles à la chevelure, le HAIR VIGOR ne peut faire que du bien à celle-ci. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste même, il reste longtemps sur les cheveux, les fait briller et leur communique un parfum agréable.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co.,

Chimistes,

A LOWELL, MASS.

27 sept—3m—Mar Je

PRIX

DE

VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE

—DE—

WILSON,

A REMPORTÉ LA

GRANDE MEDAILLE

ET LA

MEDAILLE D'HONNEUR

POUR LA

Meilleure Machine à Coudre

LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES

POUR

Le meilleur jeu de harnais,

La meilleure selle,

La meilleure botte,

Le meilleur soulier.

Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE:

Au No. 189 de la rue du Canal,

A vendre, également, à Nouvelle-Orléans, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.

10 sept—6m—mer et dim

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

A
Anglade Jn Bte
Adam Jn Bte
Antony B
B
Brun Marcelin
Bernard (Mme) née Godard
Bernabet (Mme Vve) née Martin
Blesse Pierre Antoine
C
Cortade Jean
Credo Jn
D
Dujardin (la famille)
Dupouilly Isidore
Dangla
F
Fabré Elisabeth (Mme)
Fabre Antoine
G
Guilhas Dominique
Gustino (Mme) Vve Célestin Bouysy
Guéré Jean dit Alexandre
H
Hubert François
J
Jean (Mme) née Ditmar
K
Kennedy Duncan
L
Lafougère Dominique
Laithacer Pierre
Luquet (les frères)
Larguey François
Lacoste Anna
M
Maigné Dominique
Maillet Bte (le docteur)
Maillot François
Masbernal Xavier
Malle Blanche (Mlle)
Mator Joseph
N
Navarre B
O
Offrey Pierre
P
Prévost Jn Mle Médard
R
Ribert Marie et Charles
Rolandes (les enfants)
S
Sibadey (Mme) née Hocquet
Sequy Louis
Sable Jn Marie
Savarre Jn Bte Jacques
T
Taxier Alfred
V
Vallon Jules
W
Wetzel Jean

La Chancellerie du Consulat de France [illegible]

ASSURANCES.

New-Orleans Mutual Insurance Association.

RAPPORT DU COMITÉ.

[illegible]

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 24 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

LLOYD R. COLEMAN, Président, JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

CHAS. A. AUBRY, Notaire Public.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, A. J. Alkin, J. A. Braselman, W. T. Stansberry, I. Moses, Sam. Boyd, C. H. C. Brown, John D. Cobb, Geo. W. Church, J. H. Campbell, Lloyd R. Coleman, Louis J. Dame, J. A. Demaine, Fred. Ernst, Benjamin Genevy, G. A. Green, J. L. Hunt, Col. T. H. Hunt, J. D. Hill, Jas. B. Leighton, Robert L. Moore, John Myers, H. J. Mullen, Edward Nalle, G. W. Sentell, W. B. Thompson, Frederick Wing, S. W. Wood, Louis A. Wiltz, T. E. Waterman.

Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAUX, N° 46 RUE VIEILLE-LEVÉE.

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

J. A. FERNANDEZ, Président. A. SAULET, Secrétaire.

G. LEGARDEUR, Notaire Public.

[illegible]

11 oct—1m—&11 A. SAULET, secrétaire.

Sun Mutual Insurance Company

61 CAMP STREET.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

JAMES I. DAY, Président.

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. [illegible]

[illegible]

11 oct—[illegible] W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA DEMOISELLE ADELINE KUNZ vs LA DAME PAMELA MAZEUR, veuve de MAURICE DOUBLET.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans [illegible]

7 nov—[illegible] W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Julius Scoho vs. Golda Lister et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Auguste Ohse vs. George Uhnaber.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Veuve W. A. JOURDAN vs J. V. & L. C. GUILLOTTE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BARTHELEMY REOUBAY vs. MARIE ATHALIE AUDLER, Veuve en premières noces de F. J. Baudon et aujourd'hui épouse de John William Harrison.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Avis au Public.

Traitement spécial des Maladies chroniques et constitutionnelles par le Dr. Mailhe.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Vente de Meubles de choix pour clôre diverses consignations.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

Robinets de bois. Robinets de bois.

PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur [illegible]

Café!!!

PAR EUGENE TOURNE.—MARDI, 11 novembre 1873 [illegible]

Café. Café.

"Pour compte des assureurs."

PAR EUGENE TOURNE.—MARDI, 11 novembre 1873 [illegible]

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 100 de la rue du Canal.

SEPTIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le troisième trimestre de 1873, expiré le 30 septembre 1873:

Primes d'incendie....	288,368 74	
" de mer....	44,355 60	
" de rivières..	67,304 75	—400,312 29
En moins,		
Primes non expirées	208,544 60	
" remboursées	1189 27	—203,734 07
Montant net des primes		196,778 05
En plus, intérêts		8,533 73
Loyer		1,800 00
Total		207,112 38
Pertes par incendie.	41,731 19	
" sur mer	20,086 35	
" sur les rivières	19,320 21	
	81,737 75	
Dont $40,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	12,328 12	
Frais de bureau	12,357 96	
Taxes	1,891 36	
Dépenses casuelles	4,654 27	
Réfaction (rebate)	21,640 40	
Profits et pertes	126,616 10	—271,246 65
Surplus des pertes		64,830 49
ACTIF:		
En caisse dans la New Orleans National Banking Association		124,987 30
desquels $43,113 88 avaient été retirées avant la suspension.		
Comptant entre les mains de nos agents aux Etats-Unis		3,200 35
Billets et effets à recevoir		973,261 08
Actions et bonds		188,117 16
Propriétés foncières		116,331 34
Dû par les Compagnies de la ville, proportions de pertes		19,730 00
Primes en voie de recouvrement		236,188 85
Primes recouvrables dans les trimestres suivants		132,304 60
Total		1,761,540 36

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 10 octobre 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenu le neuf du courant, il a été

RÉSOLU, En conformité de l'article VII de la Charte, de collecter immédiatement le montant entier des primes acquises et dues par les Actionnaires, pour le Troisième Trimestre de 1873:

Et à la même assemblée les résolutions suivantes ont été, en outre, adoptées:

ATTENDU que la crise financière actuelle a déprécié les sécurités de toutes sortes à qu'il soit

RÉSOLU qu'une Assemblée générale des Actionnaires de cette Association soit, et est par le présent, convoquée à ses bureaux No 100 rue du Canal, le lundi 10 de novembre prochain (1873) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour voter sur l'opportunité de réduire le capital.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire. 11 octobre—1m

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président. A. SOCOLA, Vice-Président.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

AM. DORIOCOURT, Notaire Public.

[illegible]

—DIRECTEURS—

R. M. Davis, Jos. Davis, H. Mossel, A. Socola, F. Jaufroid, A. Heber, J. K. Gourdain, J. J. Reiss, R. Dumestre, N. A. Lasséne, G. L. Fevre, S. Cambon, Ernest Fragès, V. Ratliff, P. H. Monsseaux, Jos. Mioni, F. Schumacher, R. Saby, J. B. Solari, J. Newhouser, M. Dominovich, F. Scanlon, B. Hughes, M. Baruga.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible]

A. SOCOLA, JOS. DAVIS, F. JAUFROID, G. W. DUNBAR, H. BERWIN, J. J. REISS, N. A. LASSÉNE, J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60.....PASSAGE DE LA BOURSE.....6

Entre Bienville et Douane.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.

600 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, venant d'être reçues directement des manufactures.

250 lots de beaux Habillements.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan au No 34 de la rue de Chartres.—MARDI, 11 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu— [illegible]

Conditions—à la vente 9 nov

PAR D. E. MORPHY.

Jambons, Epaules Bacon, Bœuf Séché.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 11 novembre 1873, à 10 heures [illegible]

Conditions—Comptant. 11 nov

PAR A. GUINAULT.

Vacherie.

PAR A. GUINAULT, encanteur—Bureaux [illegible]

[illegible]

ETAT

—DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

130..........RUE DU CANAL..........130

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. J. STEVENSON, Président.

R. E. TAYLOR, Secrétaire.

[illegible]

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU COMMERCE (Commercial Insurance Company) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

[illegible]

LE VASTE ENTREPOT DE PIANOS ET D'ORGUES,

—DE—

L. GRUNEWALD,

Aux Nos. 18, 20 et 22 de la rue Baronne.

Le plus grand et le plus beau magasin.

Le plus grand et le meilleur assortiment.

Les meilleurs et les plus beaux pianos.

Les prix les plus modérés.

—ET—

Les conditions les plus avantageuses.

CHAQUE PIANO EST GARANTI.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureaux, No. 32, rue du Camp.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

L'Abeille d[...]

BUREAUX, [...]

DIMANC[...]

FEU[...]

LA DE[...]

DE[...]

PAR C[...]

[illegible]